



Règlement de l'Atelier de jeux en forêt

Les Bouné Rodzo au Bois de Sautau

Description

L'atelier de jeux en forêt s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans. Il a pour but la socialisation, l'autonomie, la stimulation de la motricité et la sensibilisation des enfants à la nature, au respect de celle-ci et l'apprentissage des saisons.

Personnes responsables de l'atelier

Murielle Tissot, animatrices de groupe de jeu et d'éveil, formation spécifique au groupe de jeux en forêt 079/485.77.05

Je reste à votre disposition pour toutes questions

Formalités d'inscription, tarifs

L'inscription se fait en ligne et doit être validée par le représentant légal en cochant la case règlement. Elle est un engagement pour toute l'année scolaire. Pour l'année scolaire la finance d'inscription est de 40.-. Cette finance d'inscription n'est pas remboursable. La cotisation pour la fréquentation de l'atelier, une fois par semaine le mardi après-midi ou le vendredi après-midi est de 120.- par mois sur 10 mois. Les inscriptions sont confirmées par écrit au plus tard deux semaines avant le début de l'atelier. Nous vous donnerons une facture avec les coordonnées bancaires pour faire les virements, les premiers jours de l'atelier. Nous vous rappelons que les paiements par poste nous engendrent des frais importants et **nous encourageons ceux qui le peuvent à les éviter.**

Absences, résiliations

Les parents sont priés d'envoyer régulièrement leur enfant à l'atelier de jeu en forêt et de respecter les horaires. L'annonce de l'absence d'un enfant se fera au plus vite à l'animatrice. **Aucune déduction de cotisation** n'est prévue. Cependant en cas d'absence prolongée due à la maladie ou à un accident de plus de 3 semaines consécutives, un arrangement pourra être conclu. Pour les résiliations, il faut nous l'annoncer deux mois à l'avance par écrit. Si ce délai n'est pas respecté, la finance pour les mois est due. L'atelier se réserve le droit de résilier avec effet immédiat ou pour la fin d'un mois, le contrat en cas de: non-paiement des factures, non-respects graves et répétés du présent règlement ou tout autre motif jugé valable par les animatrices responsables.

Horaires

Pour l'année scolaire le mardi après-midi et vendredi après-midi de septembre à juin 13h15 à 16h15 il n'y a pas d'horaire d'hiver

Enfant malade

Les enfants malades ne peuvent être acceptés, ceci par mesure de précaution envers les autres enfants et pour leur propre bien-être. L'annonce que l'enfant est malade se fera au plus vite. Aucune déduction n'est prévue.

Relation entre parents et animatrices

Les animatrices restent disponibles pour d'éventuelles questions concernant les enfants. Si besoin les animatrices ou sur la demande des parents, une réunion pourra être organisée pour une discussion.

Responsabilité

Les parents sont responsables du transport de l'enfant depuis leur domicile jusqu'au parking à côté de la chapelle et inversement. Si vous ne venez pas chercher personnellement votre enfant, veuillez nous en avvertir.

Nous voulons aussi vous rendre attentif de la présence d'éventuelles tiques. C'est pour cela que nous conseillons toujours de mettre des habits à longues manches et les pantalons dans les chaussettes (même par temps chaud). Ensuite de sprayer un répulsif pour les tiques sur les habits. Les parents sont responsables du contrôle de la peau de leur enfant en rentrant à la maison après l'atelier. Si vous constatez une piqûre de tique, nous vous conseillons d'appeler votre pédiatre. Par ces quelques mesures on arrive à bien se protéger contre les piqûres de tiques. L'atelier de jeu n'est pas responsable en cas de complication lié à une piqure de tique.

Assurances

Les assurances RC et accident de l'enfant restent à la charge des parents. En cas d'urgence, les frais d'ambulance sont à la charge des parents.

Matériel et habillement (cf. annexe)

Chaque enfant prend avec lui un goûter et une boisson, dans un sac à dos adapté à l'enfant. Les enfants portent des habits et chaussures permettant des activités en plein air adaptés à la météo et se procure des rechanges en cas de fortes intempéries. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.

Conditions météo extrêmes

En règle générale, l'atelier a lieu par tous les temps. En cas de conditions météorologiques extrêmes, nous pourrions aller à la ferme qui se trouve juste en face de la forêt.

Nous pouvons en cas de froid extrême demander aux parents de venir chercher les enfants un peu plus vite.

Les animatrices se réservent le droit d'annuler ou de déplacer le jour de l'atelier. Les conditions météo sont difficiles à prévoir, dans la mesure du possible nous remplaçons les jours annulés, mais si les conditions ne sont pas favorables pour les dates prévues en remplacement, deux ateliers sont autorisés sans remboursement sur l'année scolaire. S'il y a plus de deux ateliers annulés et non remplacés, nous rembourserons les parents.

Atelier de jeux en forêt

Les bounè rodzo

La responsable Murielle Tissot